

Conseil Municipal
Compte rendu de la séance publique du 24 juin 2016

Date de convocation : 20 juin 2016



L'an deux mil seize, le vingt-quatre juin, à 20 h, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THEVENOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Etaient Présents : Jean-Claude THEVENOT, Jean-Louis MALATERRE, Rémy JOANNAS, Eliane PARTY, Corinne BACH, Chantal CASSECUELLE, Corinne BRAMAS, Jean-Hubert PERNIN, Carlos DA COSTA, Jean-Claude FERRAND.

Absents excusés : Denis GUYON (Pouvoir à Jean Louis MALATERRE) Valérie MAUCELI (Pouvoir à Jean Claude THEVENOT), Patrick DEBOST.

Etai(en)t absent(s):

Secrétaire élu (e) : Jean Hubert PERNIN

Les comptes rendus des 25 mars 2016 et 27 mai 2016 n'appellent pas de commentaires et sont adoptés à l'unanimité.

✓ *1 - Détermination du nombre d'adjoint*

Monsieur le Maire rappelle l'élection de M. Jean-Louis MALATERRE, 1er adjoint et la décision du conseil fixant le nombre d'adjoint à 2.

Le Maire indique qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal soit quatre adjoints au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de deux adjoints.

Au vu de ces éléments le conseil municipal FIXE à quatre le nombre des adjoints au Maire de la commune.

✓ *2 - Election des adjoints*

Résultats du 1^{er} tour de scrutin pour l'élection du 3^{ème} adjoint

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	1
Nombre de votants (enveloppes déposées)	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	7

Candidat :
M. Carlos DA COSTA
Nombre de suffrages obtenus 11 (onze)

M. Carlos DA COSTA a été proclamé 3^{ème} Adjoint et immédiatement installé.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin pour l'élection du 4^{ème} adjoint

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote 1
Nombre de votants (enveloppes déposées) 11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0
Nombre de suffrages exprimés 11
Majorité absolue 7

Candidat :
M. Jean-Claude FERRAND
Nombre de suffrages obtenus 11 (onze)

M. Jean-Claude FERRAND a été proclamé 4^{ème} Adjoint et immédiatement installé.

✓ 3 – *Décision modificative n°01*

Désignation	DEPENSES	RECETTES
	Augmentation de crédits	Augmentation de crédits
D 73925 Fonds de péréquation interco	3 631 €	
TOTAL D 014 Atténuation de produits	3 631 €	
R 74121 Dotation solidarité rurale		3 631 €
TOTAL R74 Dotations et Participations		3 631 €
total	3 631 €	3 631 €
TOTAL GENERAL	3 631 €	3 631 €

✓ 4 – *Contrat prestataire repas Restaurant scolaire*

Monsieur le Maire présente la proposition de l'entreprise RPC de Manziat pour la fourniture des repas de la cantine de l'année scolaire 2016/2017. Le prix du repas reste inchangé par rapport à l'année écoulée soit 2.45 € ht.

Après en avoir délibéré le conseil municipal retient à l'unanimité la proposition de l'entreprise RPC, AUTORISE le Maire à signer le contrat.

✓ 5 – *Bail appartement duplex T4 : Résiliation et Attribution*

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la locataire du T4 duplex 20, Rue condamnable par lequel celle-ci demande la résiliation de son bail au 7 juillet 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité résilie le bail du T4 duplex 20 rue condamnable au 7 juillet 2016.

Monsieur le Maire présente le dossier de Mme PERRIN qui pose sa candidature pour l'attribution du bail du T4 duplex 20 rue condamnale. Après en avoir délibéré, le conseil municipal ATTRIBUE l'appartement T4 duplex à Mme PERRIN à compter du 8 juillet 2016 et AUTORISE le Maire à signer le bail et tous les documents s'y rapportant.

✓ 6 – Questions diverses

Monsieur le Maire présente un projet de modification du tableau des emplois suite au départ de Mme Félix, animatrice de la garderie périscolaire et surveillante de la cantine. Les postes seront attribués respectivement à Mmes Gaillardon et Basset. Celle-ci ont donné leur accord et verront donc leur temps de travail augmenter. Il est proposé dans le même temps d'ouvrir le cadre d'emploi de secrétaire de Mairie au grade d'attaché afin de pouvoir, le cas échéant, promouvoir la secrétaire actuelle. Un agent adjoint administratif ou Rédacteur ou attaché pourra donc désormais être recruté pour ce cadre d'emploi.

Le projet de modification du tableau des emplois, accompagné de la demande d'avis au comité technique Paritaire ainsi que l'avis de Mme Gaillardon et Mme Basset seront envoyés au Centre de Gestion.

M. Malaterre et M. Thevenot présentent le projet de plateau ralentisseur à l'entrée sud de Bâgé-le-Châtel ainsi que le projet d'ilot Place Puthod. La demande de subvention au titre des amendes de police a été envoyée, l'arrêté attributif, s'il y en a un, interviendra en janvier 2017. Le ministère de l'intérieur a d'ores et déjà attribué la somme de 7 500 € au titre de la réserve parlementaire.

Lecture d'un courrier de la poste annonçant la fermeture du bureau de Bâgé-le-Châtel du 16 au 20 août ainsi que les 25 et 26 août 2016.

Course cycliste du 14 août 2016 : Voir pour la mise en place de la signalisation avec M. Guyon qui se substituera à M. Desplanches, en congé à cette période, pour épauler M. Perrin.

Lettre d'invitation pour le concert de l'orchestre de chambre de Bad Waldsee.

Conseil d'école : environ 25 élèves supplémentaires à la rentrée 2016 2017. 10 tables et chaises ont été rachetées. Fête de l'école le 5 juillet à 18 h à Bâgé-le-Châtel avec remise des dictionnaires aux enfants de CM2. M. Ruel a eu sa mutation, il sera remplacé par Mme Roy. Celle-ci demande s'il est possible d'obtenir une subvention de la part de la commune pour emmener sa classe à la piscine. Le conseil ne se prononce pas sur ce point.

Conseil d'Administration de l'EPHAD : Monsieur le Maire, également président du Conseil d'administration de la Maison de Retraite, a su trouver les arguments justes. Le conseil d'administration a voté par 5 voix pour et 3 contre, le maintien de la maison de Retraite sur le site de Bâgé-le-Châtel. Celle-ci sera entièrement reconstruite, les anciens bâtiments seront démolis. Seul subsistera le bâtiment classé aux monuments historiques.

M. Da Costa intervient et interroge le Maire sur un projet éventuel de cheminement piéton pour les personnes venant de la Route de Feillens et de Replonges. La commission travaux se réunira prochainement pour étudier les liaisons à l'intérieur du village.

Les grilles devant la Mairie seront enlevées à la fin des travaux (En réponse à Mme Party)

Contact sera pris avec le notaire chargé de la succession de M. et Mme Leclerc (En réponse à M. Pernin)

L'agent Technique est chargé de poser la plaque d'égout rue Gargasson (En réponse à M. Da Costa)

M. Thevenot présente le matériau qui chemisera les conduites d'assainissement. L'appel d'offre débutera courant juillet.

M. Thevenot a visité la maison Pommerel avec les domaines. Il est en attente du prix.

Bibliothèque : baisse de fréquentation. M. Thevenot a appelé le conseil départemental pour qu'il continue de déposer les CD. Le dépôt est garanti jusqu'à la fin de l'année. Le spectacle de début juin s'est bien déroulé, même s'il a manqué d'un peu de spectateurs.

Mme Party s'est rendue à l'Assemblée Générale de l'ADAPA à Péronnas.

La séance est levée à 21 h 50